

## **CAP : Cher Abus de Pouvoir...**

**Mercredi 5 juillet 2006 : la Direction invite les représentants du personnel et les membres de la parité administrative à siéger un après-midi pour « des queues de prune », ou presque !**

Une CAP avec 5 recours en notation, mais également quelques mouvements internes attendus par plusieurs collègues. Tout ceci, Mesdames, Messieurs, à traiter (expédier ?) en quelques 60 mn (+ temps additionnel) ...Nos camarades de la CAP N°3 ne vont pas « poireauter » de notre faute, derrière la porte, pendant 1 heure, parbleu !

Discuter de tous ces dossiers en aussi peu de temps nous semblait déjà bien irrespectueux pour les agents qui introduisent des recours en notation ainsi que pour les demandeurs de changements de poste/service.

Cependant, la coupe va déborder quand la Direction nous annonce, coup sur coup, qu'il n'y aura qu'un seul mouvement au 1<sup>er</sup> septembre (attendu pour un dossier « médico-social »), et que, cerise sur le gâteau, comble du mépris, **seulement 2 mois** pourraient être généreusement attribués pour les recours de chacune des CAP !!!

Lorsque l'on sait que sur les 5 recours de B, 3 demandent une revalorisation de 2 mois (soit  $3 \times 2 = 6$ ), aucun ne peut obtenir gain de cause, et ce, bien avant le coup d'envoi...Mais également quel que soit le bien fondé de la requête. La seule demande pour une augmentation à +0,02 obtiendra les faveurs de la cour...

Vous l'aurez bien compris, notre Direction se moque de nous... et de vous ! Celle-ci s'est d'ailleurs bien gardée de nous communiquer, avant la CAP, le contenu de la ridicule réserve ...

Cette réserve, suivant les consignes de la DGCP, devait être constituée en prévision des recours plus nombreux qu'en 2005. Il semble que, dans le Doubs, les consignes de M. Grosskopff soient interprétées de manière bien étrange, puisque la réserve n'a, de fait, pas été constituée...

Le Président de la CAP et son Directeur ont décidément une façon très atypique (comparaison avec les anciennes directions) de conduire les débats :

1. Aucun recours n'aboutira puisqu' aucune réserve n'est constituée, car tel est notre désir.
2. Aucune mutation possible dans le département. Et tant pis pour les représentants Sud Trésor 25 qui perdent  $\frac{1}{2}$  journée à proposer quelques mouvements à une Direction décidément bien imperméable à toutes propositions...

Dans la CAP N°3, deux recours seront examinés.

Au prix d'un bel effort qui, il est vrai, ne lui coûte rien, la Direction octroie royalement un +0,01 à un agent qui demandait +0,06 !

Le deuxième demandeur aura moins de succès...Il fera sans doute appel en CAP centrale (avec notre soutien, cela va de soi)

Quelle démonstration de générosité : 2 mois à attribuer, mais aucun distribué ! Lamentable...

Au cours de la même CAP, comme lors de la précédente, une mutation « urgence médicale » sera prononcé.

Suivront le passage d'un service TG à un autre + un de Levier à Pontarlier Municipale. Merci Messieurs, il était temps...

Il y a quelques semaines, les organisations syndicales nationales du Trésor Public ont signé, avec M. Lamiot, Directeur de la DGCP, une charte des bonnes pratiques du dialogue social. Tout un programme !

SUD Trésor 25 se voit dans l'obligation de rendre compte de la manière dont elle est rigoureusement respectée dans le département du DOUBS. SUD Trésor réfléchit également à la façon dont ses représentants pourraient participer aux prochaines CAP....

**Une fois n'est pas coutume, nous vous communiquons quelques-unes de nos propositions de mutation faites à la Direction.**

Elles ne sont que le fruit d'un examen attentif du tableau des demandes de mutation. (nous doutons de la même rigueur de la part de notre direction...)

Nous ne trahissons pas ici le secret des débats puisque ces propositions demeurent jalousement et secrètement cachées dans les tiroirs de notre Direction.

(Les initiales des collègues et des postes comptables sont volontairement falsifiées)

DD en poste à la Trésorerie du Fond des Bois, muté(e) à la P.R.

PP en poste à la PR muté(e) à la Trésorerie du Fond des Bois.

Réponse : NIET

Autre proposition :

MA, en poste à la TP Machin, aspire à vivre des jours meilleurs sous d'autres cieux...

Pour lui, nous proposons un poste en TG.

Réponse : toujours NIET

Autre proposition :

MM en poste à la TG muté(e) à la Trésorerie de B (où il manque un B...)

Réponse : NIET. Faut dire que MM pêche par excès de compétence. MM est donc condamné(e) à rester vissé(e) sur sa chaise jusqu'au 31/12 ! Passé ce délai, y aurait comme un espoir pour MM...

Après les primes au mérite (cf. Hélios) voici donc les mutations au mérite. Sauf que là, les plus méritants sont les premiers pénalisés ! Au regard des mouvements effectués depuis quelques mois, il y aurait, dans le département, quasiment 550 agents hyper spécialisés, donc irremplaçables et, plus précisément, inamovibles.

Toutefois, deux d'entre eux sembleraient échapper à la règle : **le TPG et le CSTP.**

**Nous avons lors des deux CAP déposé la motion suivante. Lorsque nous faisons référence au capital-mois restreint, nous étions loin de penser à cette réserve honteuse de deux mois...**

"Le Syndicat SUD Trésor 25 tient tout d'abord à dénoncer l'organisation de CAP durant les vacances d'été, qui plus est un mercredi. Un tel fonctionnement est contraire à la Charte des bonnes pratiques du dialogue social. Nous demandons qu'à compter de l'année 2007, un calendrier des CAP locales soit établi dès le mois de janvier.

L'examen de chaque dossier de recours en notation nécessite un minimum de temps, par respect pour l'agent concerné. Or, les cinq recours d'agents de catégorie B ne peuvent être traités en une heure, en sachant qu'il y a également à discuter de possibles mutations attendues par beaucoup de nos collègues. Les élus SUD Trésor demandent que ces mouvements soient traités en priorité.

Nous trouvons par ailleurs inadmissible que les représentants du personnel ne soient pas informés préalablement du contenu de la réserve destinée aux recours en notation.

D'autre part, la cohérence du nouveau système d'évaluation-notation est totalement rendue illusoire en fonction du contingentement du capital-mois, en fonction de critères discutables.

L'in vraisemblance est franchie lorsque les mêmes appréciations et les mêmes tableaux synoptiques conduisent à des notations différentes provoquant ainsi le découragement, la division entre les agents, quand il ne s'agit pas purement et simplement de l'exclusion d'une possible promotion.

Localement, certaines Directions, se réfugiant derrière un capital-mois restreint qui réduit les marges de manœuvre des CAP locales, renvoient la balle au niveau national, allant même jusqu'à demander à la CAP centrale de rétablir l'agent dans ses droits à bonification. "